



COMMUNIQUÉ DE PRESSE septembre 2007

Rubriques/mots-clés : **consommation – crédit – surendettement – droit – banque - IOB**

Nombre de mots : **284** – Nombre de signes : **1 851**



1^{er} syndicat des
intermédiaires en
opérations de banque

Contre le « mal-endettement » : la restructuration de crédits

Aux particuliers qui font face aux remboursements de plusieurs crédits, **les Intermédiaires en opérations de banque (IOB) proposent une restructuration totale des crédits et dettes diverses** (fiscales, prêts familial, retard de loyer etc.), accompagnée d'une réduction des taux d'intérêts et une adaptation du délai de remboursement. Cette restructuration permet généralement de faire baisser les mensualités de 30 à 50 %, voire 60 % lorsqu'il y a des crédits revolving.

Contrairement aux idées reçues, les IOB permettent aux « mal-endettés » d'avoir accès à des solutions prenant en compte tous les paramètres de leurs situations. Lorsqu'il est en difficultés, l'emprunteur a parfois le réflexe de puiser dans l'encours disponible de ses « réserves d'argent », ce qui va augmenter encore ses charges de remboursements. C'est « la spirale infernale »... L'utilisation mal maîtrisée des crédits risque alors de produire une mensualité globale trop importante par rapport aux revenus. En s'adressant à un IOB, l'emprunteur se verra proposer une solution adaptée à ses revenus. La restructuration va entraîner une mensualité acceptable pour l'emprunteur (entre 30 et 40% des revenus incluant la charge du logement).

Deux leviers sont utilisés pour obtenir un tel résultat :

- **le taux qui est inférieur à celui pratiqué généralement pour les crédits renouvelables et autres prêts à la consommation,**
- **la durée qui varie de 7 à 12 ans** pour une restructuration sans garantie et de 15 à 35 ans avec garantie hypothécaire.

La restructuration de crédit apparaît comme une alternative au surendettement, évitant le fichage et des issues traumatisantes, telles que la vente de biens.

L'activité d'intermédiation bancaire, qui compte environ 2 000 intervenants, est strictement encadrée et une directive européenne sur le crédit à la consommation est en cours de préparation.

Plus sur : www.sioib.org ou www.afib.fr

Deux organisations regroupant les professionnels sont à la disposition des emprunteurs pour les aider dans le choix de leur intermédiaire : l'AFIB (Association française des intermédiaires bancaires) et le SIOB (Syndicat des intermédiaires en opérations de banque).

CONTACTS PRESSE

Jean-Pierre DEMAHIS, président de l'AFIB

T.\ 04.77.59.31.50 | bureau@afib-iob.org

Hervé WIGNOLLE, président du SIOB,

T.\ 08 71 53 28 53 | info@sioib.org

Communiqué rédigé et diffusé par

Voie de
PRESSE

Tous nos communiqués sur www.voiedepresse.com

AFIB - association loi 1901
4, rue de L'Abreuvoir
92400 COURBEVOIE
T.\ 04 77 59 31 50

SIOB
160, avenue de Grande Bretagne
31300 TOULOUSE
T.\ 08 71 53 28 53

SIOB - syndicat inscrit sous le n°2596 au répertoire de la Mairie de Toulouse
Groupe d'intérêt accrédité au Parlement Européen sous le numéro 06-2573